



**INSTITUT DE FORMATION
AUX METIERS DE LA SANTE**

Rue de Copenhague
Bourran
12027 RODEZ CEDEX 09

☎ 05.65.55.17.50

✉ ifsi@ch-rodez.fr



Le Projet d'Institut

Institut de Formation aux Métiers de la Santé RODEZ

2021 - 2025



Sommaire

Introduction.....	1
Préambule	2
Axe 1 : La gouvernance, la démocratie étudiante et le pilotage des instituts	7
A. La réglementation des dispositifs de formation	7
B. La gouvernance	7
C. Les instances.....	9
D. Le pilotage des instituts de formation	9
Axe 2 : Le projet de gestion.....	10
A. Le projet managérial	10
1. Les professionnels permanents.....	10
2. La formation professionnelle continue et le développement des compétences	12
3. Les apprenants	12
B. La gestion financière et administrative	13
1. La gestion financière	13
2. La gestion administrative	14
3. La gestion documentaire.....	16
Axe 3 : Le projet pédagogique.....	18
A. Les fondements de la formation	18
1. Les valeurs	18
2. L'école de pensée	19
3. L'accompagnement des apprenants	21
B. Le dispositif de formation	23
1. Les finalités visées avec profil attendu pour exercer les métiers	24
2. Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	25
3. Les principes, modalités et méthodes pédagogiques	25
4. L'alternance des stages au service de la professionnalisation.....	30
5. L'inter professionnalité	32
C. Le formateur.....	33
D. Les axes spécifiques du projet pédagogique.....	34
1. Bilan 2023-2024.....	34
2. Projets 2024-2025	35

Axe 4 : Le projet du système d'information et de communication.....	38
A. Communication interne	38
1. Pour les apprenants :.....	38
2. Pour les professionnels :	38
B. Communication externe.....	38
Axe 5 : Le projet qualité	39
A. La démarche qualité.....	39
B. La qualité de vie en formation	42
Conclusion	43
Bibliographie	44

Abréviations

API :	Accompagnement personnalisé individualisé
APP :	Analyse des Pratiques Professionnelles
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASSP :	Bac pro Accompagnement Soins et Services à la Personne
BDE :	Bureau des Etudiants
CAC :	Commission d'Attribution des Crédits
CAE :	Contrat d'allocations d'études
CCI :	Chambre du Commerce et de l'Industrie
CDI :	Centre de Documentation et d'Information
CEFIEC :	Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres
CESIM :	Centre de Simulation
CH :	Centre Hospitalier de RODEZ
CM :	Cours Magistraux
DREES :	Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DREETS :	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EAS :	Élève Aide-Soignant
EMK :	Etudiant en Masso-kinésithérapie
ESI :	Étudiant en Soins Infirmiers
FOAD :	Formation Ouverte et à Distance
GEASE :	Groupe d'Entraînement à l'Analyse des Situations Educatives
GHT :	Groupement Hospitalier de Territoire
HCERES :	Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
IFAS :	Institut de Formation des Aides-Soignants
IFSI :	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IFMK :	Institut de Formation en Masso Kinésithérapie
IFMS :	Institut de Formation aux Métiers de la Santé
IRFSS :	Institut Régional de Formation Sanitaire et Social
MFE :	Mémoire de Fin d'Etude
MOOC :	Massive Open Online Course
PMSP :	Projet Médico Soignant Partagé
QVT :	Qualité de Vie au Travail
SPOC :	Small Private Online Course
SVE :	Section de Vie Etudiante
TD :	Travaux Dirigés
TP :	Travaux Pratiques
TPG :	Travaux Personnels Guidés
UE :	Unité d'Enseignement
UI :	Unité d'Intégration
VAE :	Validation des Acquis par l'Expérience

Introduction

Au-delà de l'intérêt pédagogique et du sujet de l'organisation des formations en soins infirmiers et d'aide-soignant, le projet d'institut s'inscrit dans un contexte législatif, environnemental et sociétal. Cet ancrage permet de garantir aux apprenants une formation actualisée en regard des besoins de santé de la population, de la place accordée à l'utilisateur, des évolutions technologiques du système de santé tout en utilisant des méthodes pédagogiques innovantes.

L'institut de formation est adossé au Centre Hospitalier de Rodez et accueille 365 apprenants environ.

Il a pour missions :

- La formation initiale conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier,
- La formation initiale conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- La formation continue des professionnels,
- La documentation et la recherche d'intérêt professionnel.

Pour se faire, le projet d'institut s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- La gouvernance, la démocratie étudiante et le pilotage de l'institut,
- Le projet managérial et de gestion comprenant les ressources humaines, les compétences développées ainsi que les ressources financières,
- Le projet pédagogique incluant les objectifs d'apprentissage, les principes et les modalités pédagogiques choisies, les organisations mises en place au travers de l'alternance et la diplomation,
- Le projet du système d'information et de communication,
- Le projet qualité et l'évaluation de la satisfaction des apprenants.

Préambule

Le contexte de la politique de santé nationale et le cadre législatif

Les formations aux métiers de la santé s'inscrivent dans un contexte législatif portant sur le système de santé et sur le dispositif des formations universitaires.

Concernant le système de santé, les formations s'inscrivent dans le contexte de la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

La poursuite de la modernisation du système de santé est définie dans la stratégie nationale de santé (SNS) 2023/2033 qui fixe les priorités des programmes nationaux mis en œuvre sur les territoires au travers des Projets Régionaux de Santé (PRS) portés par les agences régionales de santé (ARS).

La Stratégie Nationale de Santé 2023/2033 définit quatre objectifs stratégiques :

- Reconstruire le système de santé pour répondre aux enjeux à court, moyen et long termes,
- Renforcer les actions envers les plus fragiles,
- Diminuer l'impact des maladies chroniques,
- Mettre en œuvre une politique systémique de prévention selon une approche populationnelle.

Ces éléments ont pour but d'organiser la prise en charge du patient au sein du territoire en favorisant les parcours de soins avec une collaboration ville/hôpital. Les maladies chroniques ainsi que le vieillissement de la population modifient les parcours de soins.

Par ailleurs, les innovations technologiques se mettent au service de ces nouvelles orientations de prises en charges.

La DGOS œuvre pour la refondation de la formation et du métier d'infirmier afin de renforcer l'attractivité de cette profession. Cela devra être effectif en septembre 2025.

Cette priorité s'appuie sur les préconisations rédigées en octobre 2022, par l'IGAS (Evolution de la profession et de la formation infirmières-Rapport n°2022-030R -Octobre 2022)

Concernant le métier d'infirmier, il est proposé une approche par missions. Cela sous-tend une refonte du décret d'actes infirmiers.

Concernant le domaine de la formation, le dispositif d'universitarisation est clairement renforcé.

Plusieurs dispositifs sont proposés pour renforcer l'attractivité à la formation et au métier d'infirmier :

- Dispositif des « cordées de la réussite »,
- Déploiement de l'apprentissage dès la 1^{ère} année d'étude,
- Développement du tutorat et du mentorat entre pairs.

Concernant les formations universitaires, les accords de Bologne en 2002 actent l'harmonisation des formations universitaires pour l'ensemble de l'union européenne selon le dispositif Licence, Master, Doctorat (LMD).

La formation en soins infirmiers fait partie du dispositif et l'universitarisation est amorcée.

Cela contribue à augmenter l'accès des étudiants aux savoirs scientifiques et à des masters de recherches notamment.

Deux expérimentations ont débuté en 2022 sur la formation en soins infirmiers, en Occitanie Ouest, celles des instituts du CHU de Toulouse et d'Albi.

Les enjeux de santé du territoire, le bassin de l'emploi et l'offre de formation

Le diagnostic territorial, publié par le Conseil Régional dans le **Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028**, présente les caractéristiques de la région Occitanie, en termes de profils démographiques, de besoins d'emplois, d'offres de formations et analyse les relations entre l'emploi et la formation.

Sur le plan démographique, notons une disparité dans la répartition géographique de la population. En effet, l'Occitanie devient la 5^{ème} région en termes de population, avec une démographie en hausse constante mais se caractérise par un contraste entre les territoires métropolitains et ruraux.

Le vieillissement régulier de la population se poursuit et nécessite un développement de compétences car la proportion de personnes âgées de 80 ans représente aujourd'hui 8 % de la population totale. Cette évolution témoigne de besoins en services de plus en plus importants auprès de cette catégorie de population.

En matière d'emplois, **le secteur sanitaire et social représente 13 % des emplois régionaux soit 285 000 professionnels**. La région Occitanie présente un taux de chômage autour de 12 %, qui demeure l'un des plus élevés de France. Pour autant, le secteur sanitaire et social reste en déficit en termes de postes pourvus. Le Conseil Régional propose, dès 2020, une augmentation des effectifs et quotas en formation d'aides-soignants et en soins infirmiers, de manière à répondre aux besoins des employeurs.

L'offre de formation sanitaire est bien répartie sur le territoire : l'Aveyron comprend deux IFSI et deux IFAS dont une antenne qui permet de couvrir l'ensemble du territoire, ainsi qu'un BTS de manipulateur radiologie. L'antenne de la formation de kinésithérapie du CHU de Toulouse offre un étayage supplémentaire en termes de formations en santé. Des formations d'aides-soignants en apprentissage complètent également les dispositifs en place.

Ce maillage de proximité est à préserver, car c'est un levier pour la fidélisation des professionnels sur le territoire Aveyronnais. Par ailleurs, l'autre défi à relever demeure l'attractivité des métiers de la santé et du secteur du grand âge.

L'institut de formation de Rodez permet de répondre aux enjeux de ce territoire et de faciliter l'accès à des formations qualifiantes, pour la population du Nord-Aveyron.

La présentation des instituts de formation

L'IFMS de Rodez accueille un IFSI, un IFAS.

L'antenne IFMK du CHU de Toulouse se situe dans les locaux de la CCI à Rodez.

L'antenne de l'IFAS se situe à Villefranche de Rouergue dans les locaux du Centre Hospitalier de la Chartreuse, sur le site de Rulhe.

L'institut de formation accueille 365 apprenants répartis sur :

- La formation en soins infirmiers avec un quota de 78 étudiants en 1^{ère} année,
- La formation d'aides-soignants avec un effectif de 60 élèves,
- Une antenne de l'IFMK du CHU de Toulouse avec un quota de 21 étudiants par année de formation.

Le bâtiment de l'IFMS, se situe dans un quartier récent de Rodez, et à proximité immédiate du Centre Hospitalier, auquel l'institut est rattaché.

Le Centre Hospitalier de Rodez, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire, (GHT du Rouergue), dessert une zone excentrée au sein de l'ex-région Midi-Pyrénées. Il bénéficie d'un équipement très performant et le développement de son plateau technique est un atout pour les instituts favorisant l'acquisition de savoirs professionnels solides. L'employabilité sur le territoire tient en la volonté farouche de former des professionnels compétents pour les nombreuses structures sanitaires et médico-sociales locales ou régionales.

Le site ruthénois poursuit le développement de structures universitaires en lien avec la vie étudiante. Les apprenants bénéficient d'un environnement propice aux échanges entre

formations supérieures et de conditions matérielles facilitant leur vie ruthénoise : logements étudiants, restaurant universitaire, associations.



L'implantation d'un institut de formation sur le territoire s'inscrit dans un maillage territorial et a pour finalités de :

- Permettre l'accès à des formations qualifiantes et de niveau universitaire, à des apprenants désireux de rester en Aveyron,
- Former les professionnels de demain en intégrant la politique de santé, les évolutions technologiques et les innovations pédagogiques afin de répondre aux besoins de santé des usagers,
- Contribuer à la dynamique économique du territoire et au développement de son attractivité.

Le Conseil Régional, l'Agence Régionale de Santé, l'Université Paul Sabatier de Toulouse et le Centre hospitalier de Rodez demeurent les partenaires privilégiés des dispositifs de formations.

Par ailleurs, l'IFMS accueille des étudiants cadres de santé en stage pédagogique. Il prend sa place dans le projet d'établissement du centre hospitalier de Rodez et travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires qui contribuent à la formation des apprenants en les accueillant en stage.

Enfin, il participe au développement du GHT du Rouergue en rédigeant un livret d'accueil de l'apprenant sur le GHT permettant ainsi une harmonisation de l'accompagnement des apprenants sur ces établissements.

En 2023, plusieurs professionnels de l'IFMS participent à l'élaboration du Projet Médico Soignant Partagé (PMSP) sur les axes suivants :

- Attractivité du territoire :

Co-pilote : Céline GAQUIERE

- Enseignement et recherche

Membres du groupe : Céline GAQUIERE et Véronique FEYFANT

Espace d'ouverture, lieu de réflexion et d'échanges professionnels, l'IFMS contribue à la promotion locale, régionale et nationale des professions paramédicales. Il adhère activement à différentes instances, dont le Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres (CEFIEC).

Axe 1 : La gouvernance, la démocratie étudiante et le pilotage des instituts

A. La réglementation des dispositifs de formation

L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.

Pour la formation en soins infirmiers :

- L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat infirmier
- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Pour la formation d'aide-soignant :

- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- L'arrêté du 7 avril 2021 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

B. La gouvernance

Les tutelles et les partenaires : le Ministère de la santé et de la prévention, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le Conseil Régional Occitanie et l'Agence régionale de santé (ARS), l'établissement support et les structures de soins.

Les instituts de formation dépendent du Ministère de la santé et de la prévention qui fixe les conditions d'accès, les programmes de formation et les quotas d'entrée par région. L'ARS et les Directions Régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Occitanie constituent le référent régional et représentent l'Etat.

Depuis 2009, la formation en soins infirmiers est inscrite dans le dispositif universitaire LMD (Licence Master Doctorat) et permet aux étudiants d'obtenir de manière conjointe, le diplôme d'Etat et le grade Licence. Une convention est signée avec l'Université Paul Sabatier de Toulouse, socle de la constitution du groupe de coopération sanitaire (GCS).

Le contexte de l'universitarisation de la formation reste un des enjeux majeurs de l'évolution du système de formation. La grande conférence de santé en 2016 met en avant l'enjeu de ce processus pour « que la formation soit en phase avec les contextes d'exercice et permette le développement des parcours professionnels ».

Le rapport n°2022-030R de l'IGAS, publié en octobre 2022, concerne l'évolution de la profession et de la formation infirmière. Ce rapport préconise des orientations à prendre en compte concernant la formation au travers de 5 recommandations :

- Réviser le référentiel du 31 juillet 2009, en respectant 3 principes :
 - o Un caractère moins prescriptif,
 - o La conformité avec les exigences du diplôme national de licence,
 - o Une évaluation par la HCERES.
- Renforcer l'encadrement en stage en reconnaissant et valorisant le rôle des tuteurs, en créant des coordinations de stage au niveau des groupements de coopération sanitaire,
- Créer des enseignements communs aux différentes formations en santé,
- Achever l'intégration universitaire du cursus infirmier, en allant vers une diplomation universitaire reposant sur un diplôme national de licence (sciences infirmières),
- Réorganiser la formation pour atteindre 4600 heures selon la directive européenne.

L'ARS, au travers de la conseillère pédagogique régionale, a une double mission :

- La déclinaison de la politique nationale de santé dans le projet pédagogique
- La vérification et l'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif pédagogique des formations dispensées dans les instituts.

Au niveau budgétaire, depuis 2004, en référence à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le financement de l'institut de formation en soins infirmiers est transféré au Conseil Régional Occitanie.

Par ailleurs, le Conseil Régional délivre l'autorisation d'activité des instituts de formation après étude d'un dossier de renouvellement des activités de formation (obtenu le 1^{er} avril 2021 pour la période 2021-2026). Le Président de Région valide également l'agrément du directeur des instituts de formation.

Les instituts de formation publics sont rattachés à un établissement public de santé notamment concernant la gestion des ressources humaines, matérielles, logistiques, numériques et financières. Les instituts de formation d'aide-soignant et en soins infirmiers dispensent des formations professionnelles basées sur l'alternance entre des temps d'enseignements théoriques et cliniques. Les structures d'accueil en stage sont des partenaires incontournables du dispositif pédagogique.

C. Les instances

Pour la formation en soins infirmiers et d'aide-soignant, la gouvernance des instituts est définie dans le Titre 1 et Titre 1 bis de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié.

L'arrêté du 17 avril 2018 a modifié l'arrêté initial sur la gouvernance des instituts avec notamment l'attribution d'une voix décisionnaire pour les représentants des étudiants aux différentes sections. **La démocratie étudiante** est initiée. Les étudiants contribuent de manière active à la vie de l'institut au travers de la Section de vie étudiante et surtout à la prise de décision par leur représentativité lors des instances.

Pour la formation d'aide-soignant, les modifications entrées en vigueur en juin 2021 s'harmonisent avec la formation en soins infirmiers.

D. Le pilotage des instituts de formation

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, il est réalisé par le directeur, en lien avec les instances et en regard des différents éléments de contexte, évoqués précédemment.

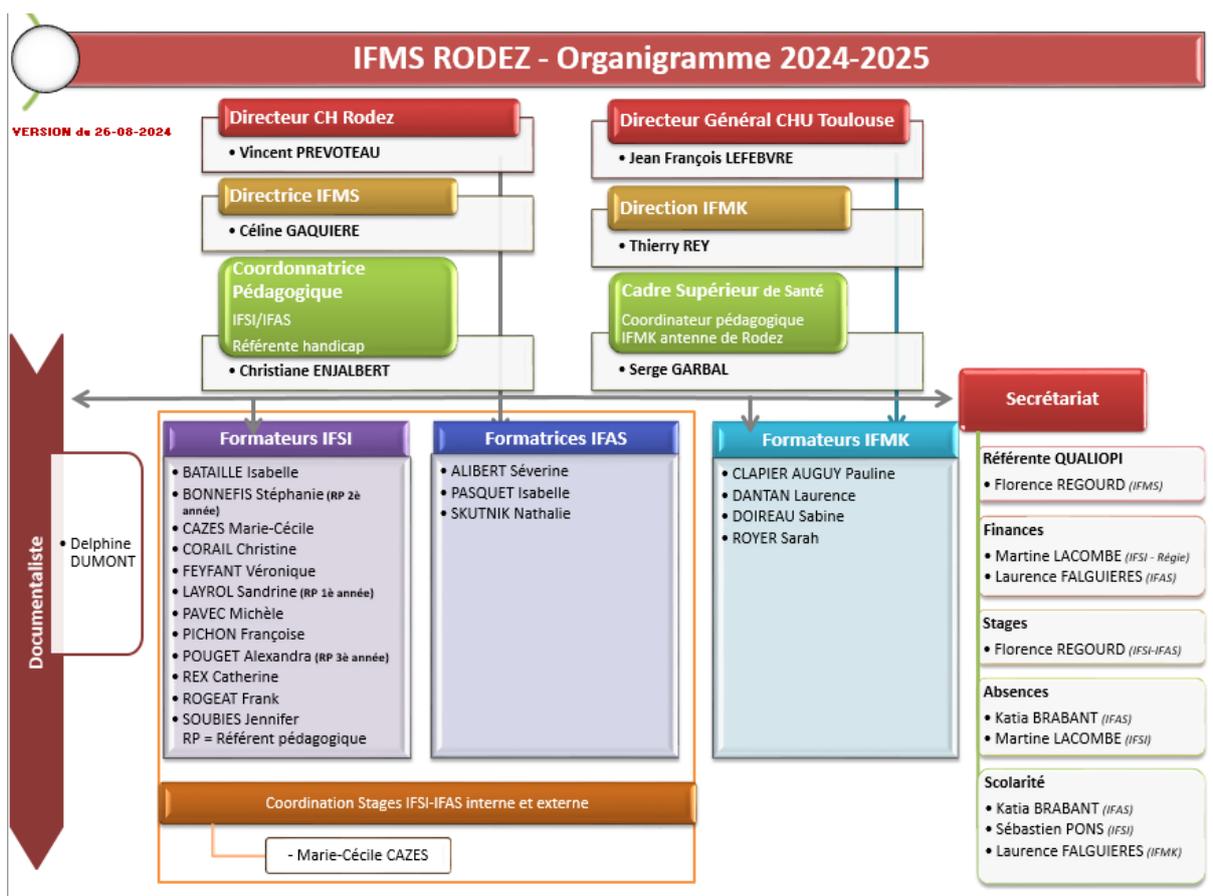
La spécificité de l'institut de formation de Rodez est que la directrice est missionnée également sur le CH de Rodez. Elle assure une mission transversale sur l'attractivité, la fidélisation et le recrutement des personnels paramédicaux.

Axe 2 : Le projet de gestion

A. Le projet managérial

1. Les professionnels permanents

EFFECTIFS DES PERSONNELS PERMANENTS					
IFMS RODEZ - Rentrée 2024					
Directrice	GAQUIERE Céline	Directrice	0.5	Mission transversale sur le CH de RODEZ concernant les recrutements, l'attractivité et la fidélisation des métiers paramédicaux	
Coordonnatrice pédagogique	ENJALBERT Christiane	Coordinatrice pédagogique Référente handicap	1	Prise de poste au 02/04/2024	
		IDE	CDS	ETP	
FORMATEURS IFSI	BATAILLE Isabelle		X	1	
	BONNEFIS Stéphanie		X	1	Référente 2 ^{ème} année
	CAZES Marie Cécile		X	1	Référente stages
	CORAIL Christine		X	1	
	FEYFANT Véronique		X	1	
	LAYROL Sandrine		X	1	Référente 1 ^{ère} année
	PAVEC Michèle		X	0.8	
	PICHON Françoise		X	0.8	
	POUGET Alexandra		X	0.8	Référente 3 ^{ème} année
	REX Catherine		X	1	
	ROGEAT Frank		X	1	
SOUBIES Jennifer		X	1		
Effectif total formateurs IFSI 11.4 ETP					
FORMATEURS IFAS	ALIBERT Séverine		X	1	Coordinatrice AS
	PASQUET Isabelle	X		1	Coordinatrice AS
	SKUTNIK Nathalie		X	1	Coordinatrice AS
Effectif total formateurs IFAS 3 ETP					
PERSONNEL ADMINISTRATIF	BRABANT Katia	Adjoint administratif		0.8	Scolarité IFAS
	FALGUIERES Laurence	Adjoint administratif		1	Finances IFAS IFMK
	LACOMBE Martine	Adjoint administratif		1	Finances IFSI – Régie
	PONS Sébastien	Adjoint administratif		1	Scolarité IFSI
	REGOURD Florence	Adjoint administratif		0.8	Stages - Qualité
Effectif total personnel administratif 4.6					
PERSONNEL DOCUMENTALISTE	DUMONT Delphine	Technicien hospitalier		0.8	
Effectif total personnel documentaliste 0.8					



Direction	1,5 ETP	Master : 1 DU : 1
Formateurs IFSI	11.4 ETP	DU - DIU : 4 Licence : 5 Maitrise : 2 Master : 3 Doctorat : 1
Formateurs IFAS	3 ETP	DIU : 1
Personnel administratif	4,6 ETP	
Personnel documentaliste	0,8 ETP	

Au cours de la période 2023-2024, il y a eu plusieurs mouvements :

- Départ en disponibilité de Mireille CENSI au 31/03/2024, remplacée par Christiane ENJALBERT au 02/04/2024 (mouvement en interne)
- Recrutement de Jennifer SOUBIES, recrutée en tant que formatrice en IFSI au 22/04/2024
- Recrutement de Christine CORAIL au 21/08/2024, sur la mobilité de Vincent FABRE vers le SSR CH RODEZ

Le taux d'encadrement en IFSI est d'1 formateur pour 19 apprenants, en IFAS 1 pour 25 apprenants (absentéisme compris).

2. La formation professionnelle continue et le développement des compétences

Le développement des compétences s'inscrit au travers de plusieurs démarches en lien avec le centre hospitalier de Rodez :

- La simulation en santé (janvier 2024) : 7 participants
- Les demandes de formations individuelles.

Un accompagnement vers l'obtention de diplômes universitaires est à renforcer, notamment pour les MASTER 2. La demande formulée en 2024 n'a pas été validée sur un plan budgétaire.

Les réunions pédagogiques, les réunions de coordination de formation contribuent à la réflexion collective.

Les formateurs nouvellement arrivés sont accompagnés par la coordinatrice pédagogique et mis sous le tutorat d'un formateur « senior ».

3. Les apprenants

Présentation des promotions 2024 – 2025 :

- **La formation en soins infirmiers**

	Parcours complets	Redoublants
Promotion 2024 – 2027	78 étudiants	4 étudiants
Promotion 2023 – 2026	57 étudiants	7 étudiants
Promotion 2022 – 2025	56 étudiants	
TOTAUX		

Nous observons une baisse du nombre total d'apprenants malgré une augmentation de 8 places du quota d'entrée en 1^{ère} année depuis 2022.

Développement de l'apprentissage sur la 3^{ème} année en partenariat avec le CFA du Languedoc.

- **La formation d'aide-soignant**

La capacité d'accueil en formation d'Aide-Soignant est de 60 apprenants par an, hors apprentissage et VAE, répartis ainsi :

- 40 sur le site de Rodez
- 20 sur l'antenne de Villefranche de Rouergue

Cette capacité peut être majorée de 6 places pour les parcours partiels.

Pour la rentrée de septembre 2024, la formation IFAS pour les titulaires du Bac pro ASSP est possible en apprentissage.

A la rentrée 2024, nous avons 55 apprenants :

- 36 parcours complets
- 10 parcours allégés
- 6 parcours partiels
- 1 revalidant
- 2 apprentis

Site de Rodez : 36 parcours complets + 6 parcours partiels + 1 revalidant

Site de Villefranche : 10 parcours allégés + 2 apprentis

B. La gestion financière et administrative

Au regard du cadre règlementaire, le directeur des instituts « sous l'autorité du directeur d'établissement, participe à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines du ou des instituts de formation. A ce titre, il assure l'encadrement de l'ensemble du personnel de l'institut ».

1. La gestion financière

Au niveau budgétaire, depuis 2004, en référence à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le financement des instituts de formation en soins infirmiers est transféré aux Conseils Régionaux. Ce transfert concerne les formations initiales assurées par les instituts de formation en Soins Infirmiers et d'Aides-soignants.

Une lettre de cadrage des organismes de formations sanitaires est éditée annuellement par le Conseil Régional d'Occitanie et définit les éléments attendus ou à prendre en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel.

Le décret n° 2005-723 du 29 juin 2005 a introduit dans le budget des établissements de santé publique supports des IFSI, une nouvelle ligne budgétaire affectée au budget annexe. Cette nouvelle ligne budgétaire appelée budget annexe C retrace les charges et les produits d'exploitation imputables à l'activité des instituts de formation.

Le budget est élaboré annuellement avec l'aide du service financier de l'établissement support et il est présenté au Conseil Régional lors d'une réunion annuelle, appelée le débat contradictoire. Les éléments techniques sont saisis sur un logiciel SOLSTISS. Sur le plan budgétaire, les instituts de formation font l'objet d'un compte de résultat prévisionnel annexe soumis aux règles budgétaires de l'établissement de rattachement et dont la composition est définie dans l'article R. 6145-56 du Code de la Santé Publique.

Au terme de l'examen des prévisions de charges et de recettes prévisionnelles 2023, **le montant de la subvention régionale pour l'exercice 2023 s'élève à 2 343 358,00 €.**

Pour 2024, la subvention de fonctionnement s'élève à 2 392 667,00 €.

2. La gestion administrative

L'équipe administrative est composée de cinq secrétaires qui participent, en collaboration, à la gestion des apprenants sur le logiciel dédié, et à l'organisation des manifestations (remise des diplômes, vœux ...).

Les deux secrétaires de la scolarité assurent l'accueil physique et téléphonique. Ils sont les secrétaires des différentes instances. Ils participent aussi au réseau CEFIEC régional des secrétaires. Ils travaillent en collaboration avec la DREETS, la DREES, l'ARS, l'Université et le Conseil Régional Occitanie concernant des enquêtes et statistiques sur les différentes formations.

- **La scolarité de la formation en soins infirmiers :**

Le secrétaire assure le suivi administratif des étudiants pendant la durée de leur formation en soins infirmiers.

Sa mission débute avec l'organisation et la gestion de la sélection, pour se poursuivre avec la gestion du dossier administratif et d'évaluation continue de la formation en collaboration avec la DREETS Occitanie et l'Université Paul Sabatier. Il gère les dossiers pour la présentation au jury final au diplôme d'Etat.

En collaboration avec la documentaliste, il met à jour la page dédiée à l'institut sur le site Internet du CH de Rodez

- **La scolarité de la formation d'aide-soignant :**

La secrétaire assure le suivi administratif des élèves pendant la durée de leur formation d'aide-soignant.

Sa mission débute avec l'organisation et la gestion des épreuves de sélection, pour se poursuivre avec la gestion du dossier administratif et d'évaluation continue de la formation, les absences et réalise la saisie des plannings des 2 sites.

Elle gère les dossiers pour la présentation au jury final au diplôme d'Etat.

- **Les finances :**

Deux secrétaires assurent les fonctions pour le secrétariat des finances, l'une pour la formation en soins infirmiers, l'autre pour la formation d'aide-soignant.

Elles organisent le suivi des dossiers financiers des apprenants. Elles établissent les conventions de partenariat.

La secrétaire en charge de la formation en soins infirmiers gère l'absentéisme auprès des apprenants et renseigne l'assiduité auprès des employeurs, des OPCO, de Pôle emploi, et de la Région. Elle a le titre de régisseuse et gère la vente des tickets de repas, l'indemnisation des stages, le traitement et l'élaboration des factures, la régie des recettes, le budget, la gestion de l'offre de formation continue.

Elle travaille en collaboration avec le service des finances du CH de Rodez pour les budgets prévisionnels, intermédiaires et réalisés (Solstiss) et pour le bilan pédagogique et financier qui retrace l'activité de l'institut.

Elle gère les commandes de fournitures et la maintenance des équipements des locaux de l'IFMS.

La secrétaire en charge de la formation d'aide-soignant gère les intervenants pédagogiques et les dossiers de demandes des chargés de cours. Elle assure la communication pour la taxe d'apprentissage. Elle enregistre les plannings des étudiants en soins infirmiers. Elle est la suppléante de la secrétaire des finances concernant la vente des tickets repas.

Elle a un temps dédié à la formation en masso-kinésithérapie.

- **Les stages – la qualité :**

Une secrétaire assure la gestion administrative des stages des apprenants. Elle assure le suivi des vaccinations en lien avec le service de santé au travail du CH.

Elle gère les stages en mobilité internationale des apprenants – ERASMUS.

Elle travaille en collaboration avec le service de communication du CH de Rodez.

Elle est la référente de la qualité.

Elle gère la maintenance du parc informatique et du matériel bureautique.

Elle travaille en collaboration avec la documentaliste pour la réalisation de supports de cours vidéo.

3. La gestion documentaire

Les missions et activités de la documentaliste :

- Axe documentaire :
 - Accueil et inscription des utilisateurs et gestion des emprunts /retours (logiciel documentaire Kentika)
 - Gestion et valorisation du fonds documentaire :
 - acquisition de documents, indexation et catalogage
 - bulletinage des articles de revues
 - diffusion générale et sélective
 - inventaire, désherbage, classement et rangement
 - Elaboration de produits documentaires (bibliographies thématiques, méthodologie recherche documentaire...)
 - Veille professionnelle et législative et diffusion auprès du personnel et des apprenants
 - Recherche documentaire
 - Participation au réseau CEFIEC régional des documentalistes
 - Participation au réseau RNDH (prêts et envois de documents entre structures, échanges de pratiques et problématiques professionnelles)

- Axe technique :
 - Administratrice de la plateforme régionale MOODLE
 - Administratrice du logiciel anti-plagiat COMPILATIO
 - Administratrice du logiciel documentaire KENTIKA
 - Gestion des accès au site de l'Université Paul Sabatier pour les visioconférences
 - Aide/dépannage en informatique et liaison au service informatique du Centre Hospitalier
 - Elaboration et mise à disposition de guides d'utilisation/tutoriels pour le personnel et les apprenants
 - Administratrice du logiciel Magicinfo (écran du hall)
 - Administratrice de la rubrique « Etudiants » sur le site du CH de Rodez.

- Axe pédagogique (développé dans l'axe 3)

L'accès au CDI est libre pour les apprenants, stagiaires et personnels de l'IFMS, ainsi que pour les professionnels du CH de Rodez.

L'offre documentaire est adaptée aux formations dispensées à l'Institut et se décline en quatre types de ressources :

- Ouvrages : suite à l'inventaire réalisé en juillet 2023 : 2 270 titres d'ouvrages
- Périodiques : 21 abonnements à des revues professionnelles et spécialisées
- Littérature grise : rapports officiels, mémoires de fin d'étude...
- DVD : 135 films documentaires ou fictions.

Le logiciel Kentika est le catalogue du centre de documentation qui permet de trouver les références des documents disponibles.

Les apprenants et les formateurs ont accès à des ressources numériques sur le site de l'Université Paul Sabatier : bouquet paramédical de la plateforme Clinical Key Student Nursing, bouquet sciences humaines et sociales sur le CAIRN, accès aux bases de données Science Direct, Google Scholar, Pubmed, Vidal...

Axe 3 : Le projet pédagogique

Le projet pédagogique contribue à la construction de l'identité des futurs professionnels de santé. Il constitue un guide, auquel apprenants, formateurs et intervenants extérieurs se réfèrent. Il explicite la politique de formation, précise les valeurs professionnelles et humaines défendues, les fondements des formations ainsi que les choix pédagogiques adoptés dans le respect du cadre professionnel et réglementaire imposé par les textes.

Son rôle fédérateur permet de créer la cohésion entre l'équipe pédagogique et les apprenants. Il donne sens à l'activité de chacun, au sein de l'institut, dans un projet collectif, qui tient compte des différentes évolutions et dont la préoccupation première est l'apprenant.

A. Les fondements de la formation

1. Les valeurs

Le respect :

Considération de l'autre (professionnels de santé, formateurs, personnel administratif, apprenants, patients...) dans sa singularité, respect qui passe par une qualité d'écoute : une disponibilité d'être présent à soi-même et pour l'autre.

Respect de l'apprenant dans son processus d'apprentissage : respect de son parcours, de son expérience, de son projet.

Respect de la profession qui passe par l'appartenance à un collectif professionnel : connaître la profession pour la soutenir, la défendre, la faire vivre, la valoriser.

Respect de la vie institutionnelle : au travers de la participation aux projets de l'IFMS et du CH de RODEZ, au maintien d'une ambiance de travail bienveillante entre tous, apprenants et professionnels ; pour ces derniers, au respect des valeurs de la fonction publique hospitalière.

L'autonomie :

Développer une autonomie progressive dans un processus d'apprentissage accompagné.

Devenir un professionnel autonome : être en capacité de décider en responsabilité, d'argumenter, de penser la pratique professionnelle.

Pour la formation en soins infirmiers : autonomie à mettre en lien avec l'émancipation de la profession : assumer, défendre et valoriser le rôle propre ; promouvoir, participer à l'enrichissement de la pensée infirmière.

Pour la formation d'aide-soignante : autonomie à mettre en lien avec l'évolution de la formation et de la profession en lien avec une collaboration pluriprofessionnelle.

L'engagement :

De la part de l'apprenant dans la formation, s'en saisir, l'investir tant en théorie qu'en pratique, être actif, profiter des ressources, dans la perspective de devenir un professionnel investi et affirmé.

De la part des formateurs :

- Assurer une formation de qualité : actualisation des contenus, connexion avec le terrain, méthodes pédagogiques diversifiées et adaptées. Une exigence découlant du niveau de responsabilité inhérent à l'exercice professionnel d'une part, de la cohérence du projet professionnel d'autre part.
- Développer un partenariat apprenants/formateurs au service d'un accompagnement de proximité et individualisé.

De la part de l'institution : garantir la qualité de la formation, la sécurité et le bien-être des apprenants et des professionnels.

L'adhésion à ces valeurs communes contribue à la construction du projet professionnel de l'apprenant.

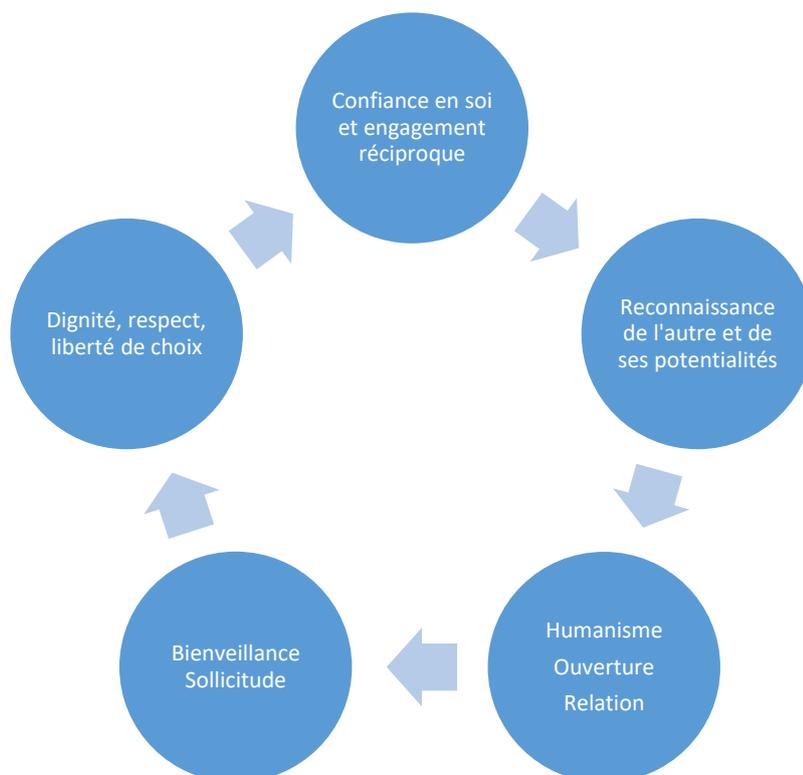
2. L'école de pensée

La finalité de la formation est d'« apporter du soin aux soins » (Michaud, 2018).

Ainsi, pour la construction du projet pédagogique de l'IFMS de Rodez, nous avons choisi de nous inspirer de l'école de pensée du **caring** telle que développée depuis Mayeroff (Mayeroff, 1971).

Le **caring** est alors défini comme l'activité d'aider une personne à croître, de favoriser son développement dans l'orientation qui lui fait sens et en congruence avec la singularité qui la caractérise.

Les piliers du caring



Nous le déclinons dans la formation à partir des travaux de Nel Noddings¹.

Dans cette approche, l'apprentissage est considéré comme un « processus actif qui a pour cœur la relation ». Il requiert la transposition « d'une valeur en acte dans une pratique nourrie de l'attention à l'autre et prenant appui sur une intelligence de la situation » (Nodding, 2005).

Cette approche philosophique et éthique de la formation s'appuie sur le concept de **bienveillance**. Celui-ci se définit, au-delà de l'attention à l'autre, « comme un processus délibéré, réfléchi, sensible, exigeant ».

La bienveillance se retrouve au niveau de **la posture du formateur**, dans une attitude professionnelle soucieuse du contexte, qui mobilise, selon la définition de Molinier : « un travail toujours psychique de réflexion, d'anticipation et de mise en latence de sa propre inquiétude ou irritation » (Molinier, 2013).

¹ **Nel Noddings** née le 19 janvier 1929 est une philosophe, féministe et professeure américaine, connue pour ses travaux en philosophie de l'éducation, théories de l'apprentissage et en éthique de la sollicitude. Sa pensée a été influencée par les travaux de Carol Gilligan et John Dewey

S'appuyer sur le *caring* en tant que **vecteur de la professionnalisation**, c'est aussi reconnaître que l'ensemble des acteurs du processus d'apprentissage partage leur propre vulnérabilité (étudiants, élèves, professionnels de soins, formateurs, personnels administratifs et de direction ainsi que la personne soignée ou son entourage). « La vulnérabilité est constitutive des vies humaines. De toutes les vies humaines et pas seulement celles qui seraient marquées par le sceau de la faiblesse » (Paperman, 2010).

3. L'accompagnement des apprenants

L'accompagnement consiste, pour l'équipe pédagogique, à favoriser le développement et l'autonomisation de l'apprenant sur le chemin de la professionnalisation.

En considérant le postulat de la bienveillance, valeur socle de l'accompagnement, quatre dimensions (Molinier, 2013, p. 159) pédagogiques sont sollicitées :

- Le **modèle** : le professionnel et le formateur en tant que modèle de la bienveillance
- Le **dialogue**, visant la compréhension de l'autre et la coopération pour la construction des compétences professionnelles
- La **pratique**, à partir de situations apprenantes (et donc choisies) prenant en compte la progression pédagogique et le niveau des étudiants
- L'**affirmation du meilleur chez l'autre** : l'acceptation inconditionnelle et la reconnaissance du potentiel de chacun.

Dans cette optique, les notions de **confiance** et de reconnaissance sont centrales. En effet, comme nous le rappelle P. Molinier (2013, p. 158) « la confiance est un pari sur l'avenir, sur ce qui n'est pas encore fait, pas encore dit. La confiance est instituante ...] [(La confiance) établit les conditions d'un monde où se sentir à l'aise avec ce qu'on fait et ce qu'on est. Elle nécessite des moments pour venir voir, travailler ensemble, au lieu de se regarder d'en haut ou d'en bas. (...) La confiance ne se prescrit pas, elle donne l'impulsion ».

Mettre en œuvre ces postures dans l'apprentissage permet alors la construction d'un environnement formateur bienveillant, d'un cercle vertueux et donc capacitant (Molinier, 2013, p. 167).

L'accompagnement se conçoit, alors, également dans une dimension autre, qui est celle de (re)visiter le statut de l'erreur. En ce sens, l'erreur prend toute sa place dans la dimension structurelle de l'apprentissage.

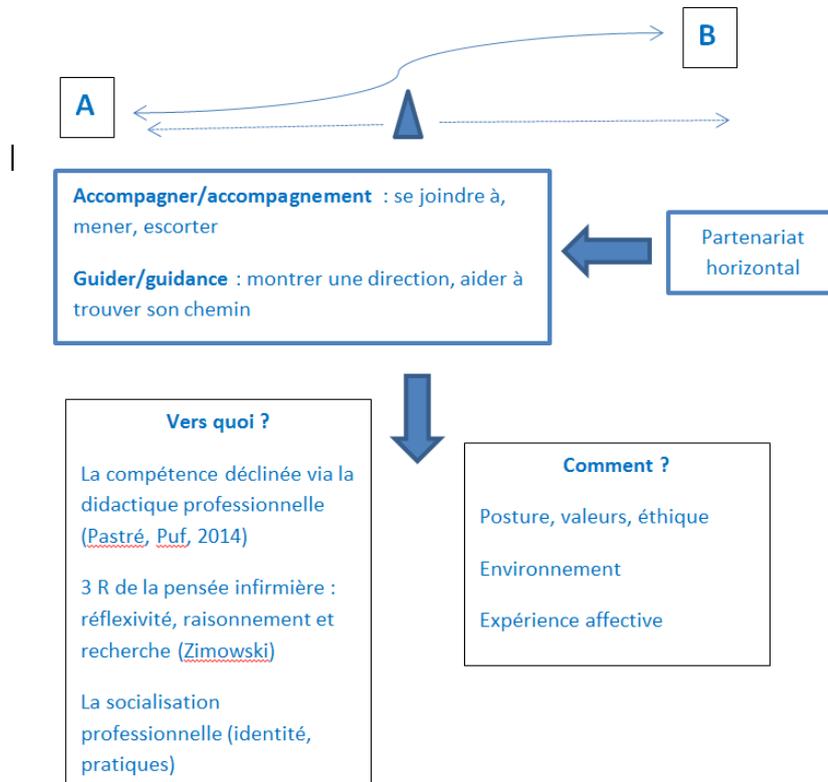
C'est pourquoi ce modèle favorise le développement de la responsabilité, conçue comme la faculté d'opérer des jugements, de décider, de s'engager (répondre de), d'être en capacité de répondre des actions entreprises (répondre à), d'assumer et supporter les conséquences de ses choix (sanction, réparation). Il s'agit bien d'amener les apprenants à être les « premiers maîtres de leurs actes » (Perrenoud, 2000). Former des professionnels aptes à prendre des décisions pertinentes, à s'interroger sur le sens de leurs pratiques, à répondre moralement et juridiquement des conséquences de leurs actes, favorise le développement de la compétence.

L'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de stage vise à l'aider à s'autoévaluer sur ses connaissances théoriques, ses acquisitions en regard des critères et indicateurs des compétences, ses acquisitions gestuelles et techniques, son raisonnement clinique, ses capacités à s'organiser, à transmettre des informations orales et écrites, à prendre des décisions.

« Les pratiques d'accompagnement contribueraient à rappeler ce que tout apprentissage doit avoir d'exigeant et de laisser advenir, d'implication, de persistance dans un processus engagé et de détachement quant au résultat » (Paul, 2002).

De plus, depuis la rentrée 2023, un dispositif de tutorat entre pairs est proposé aux primo-entrants en soins infirmiers. Ce dispositif, est coordonné et animé par les ESI 2^{ème} année. Il vise le soutien aux primo-entrants en ce qui concerne les méthodes de travail et les révisions.

L'accompagnement à l'IFMS de Rodez



B. Le dispositif de formation

La construction des projets de formation est centrée sur l'acquisition **des compétences professionnelles**. L'équipe pédagogique a choisi de s'appuyer sur la définition de Jonnaert (Jonnaert, 2002) :

« Une compétence est construite, située, réflexive et temporairement valide »

La mise en œuvre de cette définition de la compétence se traduit par :

- Le respect du rythme d'apprentissage de chacun
- L'accompagnement de l'apprenant dans la recherche et la mobilisation des ressources
- L'accompagnement de l'apprenant dans la compréhension et l'analyse des contextes de soins.

Cette approche par compétences s'appuie sur les référentiels d'activités, de compétences et de formation à partir desquels l'ingénierie pédagogique est déclinée.

Le dispositif d'accompagnement est construit de façon à ce que chaque apprenant puisse progresser avec des objectifs pédagogiques par année de formation.

Pour la formation en soins infirmiers :

- **En 1^{ère} année :**
 - ✓ Développer des compétences en lien avec le prendre soin
 - ✓ Développer la posture d'ouverture
 - ✓ Développer des capacités d'auto-évaluation
 - ✓ Développer des capacités d'analyse
 - ✓ Confirmer le projet professionnel.
- **En 2^{ème} année :**
 - ✓ Renforcer le socle de connaissances théoriques
 - ✓ Développer les compétences nécessaires à la gestion de situations de soins
 - ✓ Acquérir des capacités d'auto-évaluation et de réajustement
 - ✓ Développer l'analyse de la pratique professionnelle
 - ✓ Développer le projet professionnel.
- **En 3^{ème} année**
 - ✓ Acquérir les compétences nécessaires à toutes situations de soins
 - ✓ Affirmer une identité professionnelle
 - ✓ Evaluer la pratique professionnelle
 - ✓ Se projeter en tant que professionnel réflexif, autonome et responsable.

Pour la formation d'aide-soignante :

- ✓ Acquérir des compétences nécessaires à la réalisation des soins de la vie quotidienne et des soins aigus dans le cadre de la pluri professionnalité en développant le projet de vie ou le projet de soins.
- ✓ Acquérir une posture réflexive
- ✓ Développer une identité professionnelle.

1. Les finalités visées avec profil attendu pour exercer les métiers

L'ensemble de l'équipe des formateurs est engagé dans une pédagogie centrée sur l'apprenant favorisant un apprentissage autonome.

La finalité est de former des professionnels débutants autonomes, ayant le sens des responsabilités, capables de s'adapter aux situations de soins, sachant être à l'écoute des personnes afin de respecter les choix de celles-ci, et collaborant efficacement avec les autres professionnels de santé.

La formation se répartit entre un temps théorique et un temps de stage qui représente la moitié de la formation.

C'est un temps de lien et de transfert des connaissances pendant lequel les professionnels en exercice, en étroite collaboration avec les formateurs de l'IFMS, accompagnent le stagiaire dans les soins et l'aident à percevoir le sens de ses actes et de ses comportements.

2. Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

La formation vise à rendre les apprenants capables de répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Ces professionnels ainsi formés gagneront en compétences. Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, ils seront capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et de s'adapter à des situations variées.

3. Les principes, modalités et méthodes pédagogiques

✓ Les principes pédagogiques

Le projet pédagogique de l'IFMS développe une orientation **constructiviste et socioconstructiviste**, dans laquelle l'apprenant va construire ses savoirs, et où, le travail en groupe tient une place importante compte tenu de la nécessité de l'apprentissage au travail en équipe.

Le formateur développe des stratégies qui aident l'apprenant dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve des moyens qui affinent le sens de l'observation, et permettent à l'apprenant d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement par le prisme de ses expériences.

Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre l'observation et les hypothèses de diagnostic, entre les signes et les comportements, entre l'état du patient et son traitement. Il aide à l'acquisition d'une démarche comportant les problèmes de soins et les interventions en rapport, il permet l'exercice d'un raisonnement inductif ou déductif.

Pour ce faire, le dispositif de formation est structuré autour de l'étude de situations donnant aux apprenants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « **comprendre** », l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations
- « **agir** », l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action
- « **transférer** », l'étudiant conceptualise et transpose ses acquis dans des situations nouvelles.

Le dispositif de formation est organisé pour mettre en relation l'enseignement des connaissances et l'apprentissage des compétences.

Le parcours de formation est individualisé et tient compte de la progression de chaque apprenant dans sa manière d'acquérir les compétences, de construire son cheminement vers la professionnalisation.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution de la science. Ils sont modifiés en fonction de l'état des connaissances.

✓ **Les modalités pédagogiques**

L'IFMS de Rodez a fait le choix de varier les méthodes pédagogiques

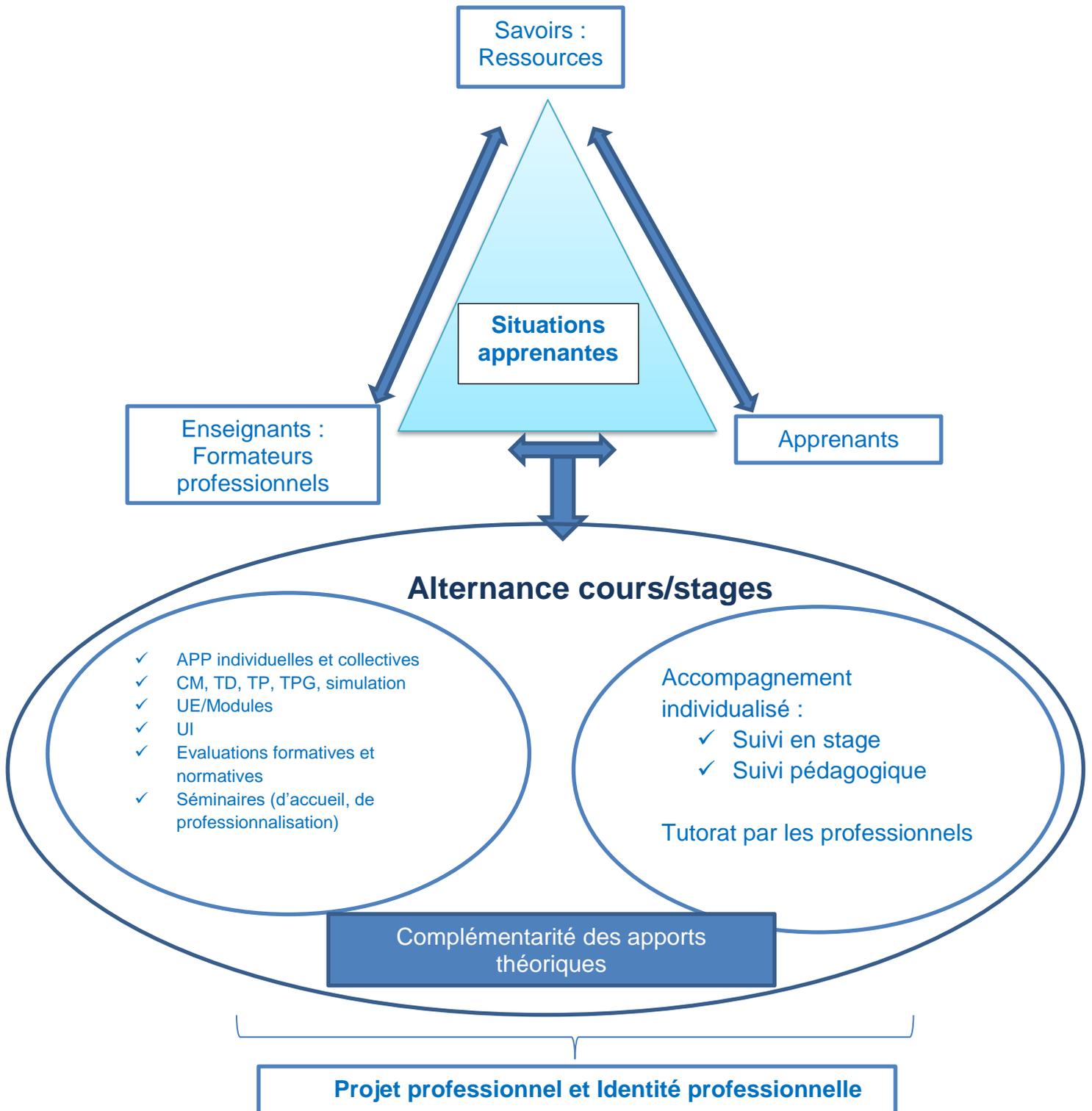
La déclinaison se fait essentiellement à partir **d'une formation en présentiel**, qui nous semble **la plus adaptée** afin de répondre à :

- nos valeurs professionnelles,
- notre approche pédagogique d'inspiration socioconstructiviste,
- la formation d'un métier centré sur l'humain.

En complément, inclusions de séquences en distanciel (visioconférences, tutoriels de pratiques, cours audio asynchrone ...).

Schéma synthétique de l'organisation du dispositif pédagogique

à partir du triangle pédagogique de Jean Houssaye (Houssaye, 2015)



✓ **Les méthodes pédagogiques**

✓ **Les prérequis**

Pour la formation en soins infirmiers, nous planifions une évaluation des prérequis à l'entrée en IFMS 1^{ère} année :

- Maîtrise de la langue française (écrite et orale)
- Capacités rédactionnelles (synthèse, résumé, analyse...)
- Maîtrise des bases arithmétiques (conversion – unités de mesures, de temps..., règles de proportionnalité)

L'objectif est de renforcer l'accompagnement de l'étudiant afin de lui permettre de s'auto quant aux pré requis de la formation. Il est alors en mesure d'identifier son niveau et de mettre en place les actions éventuelles afin de répondre aux exigences de la formation. Cette évaluation est un outil pour le formateur référent pédagogique dans l'accompagnement de l'apprenant vers une curiosité intellectuelle et une ouverture d'esprit : se questionner, ne pas se contenter des apports académiques, enrichir sa réflexion (à travers différents média : vidéo, lecture, expo...), savoir de ses représentations, de ses certitudes...

✓ **Le suivi pédagogique**

C'est un accompagnement individualisé de l'apprenant dans la construction de son projet professionnel, son processus de professionnalisation, sa construction identitaire et dans l'acquisition de ses compétences.

Chaque formateur est en charge du suivi pédagogique d'un groupe d'apprenants sur l'ensemble de leur parcours de formation.

Des temps de suivis pédagogiques ordinaires sont organisés à chaque retour de stage et après les CACE des semestres 1 et 3. Suivant les besoins, des suivis pédagogiques supplémentaires à la demande des apprenants et/ou des formateurs peuvent être réalisés.

✓ **Les analyses de pratiques et/ou situations professionnelles (APP - ASP)**

En individuel et en collectif, ces analyses amènent les apprenants vers une démarche de réflexion sur les pratiques à partir d'expériences vécues sur le lieu de stage. Cette démarche réflexive vise à rendre intelligible pour soi-même et pour les autres membres du groupe l'expérience vécue.

✓ Le cours magistral (CM)

Les cours sont dispensés par différents intervenants habilités chargés de cours. Les supports de cours sont déposés sur la plateforme MOODLE. La présence en cours magistral n'est pas obligatoire (sauf décision pédagogique), l'étudiant est tenu de prendre connaissance des apports dispensés pour suivre les travaux dirigés.

✓ Les travaux dirigés (TD)

Ce sont des temps d'enseignements obligatoires qui servent à illustrer, approfondir et compléter les cours magistraux en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques.

✓ Le travail personnel guidé (TPG)

C'est un temps de travail pendant lequel l'apprenant effectue lui-même certaines recherches ou études, projets... Ce temps est guidé par les formateurs.

✓ La stratégie de développement de l'offre numérique

La documentaliste et une formatrice se sont formées à la pratique des nouvelles technologies : FOAD, e-learning...

La plateforme régionale MOODLE permet de mettre à disposition des apprenants toutes les ressources pédagogiques nécessaires (plannings, supports de cours, de travaux dirigés, consignes, ressources documentaires...). De plus, cette dernière offre la possibilité de proposer aux apprenants des séquences pédagogiques réalisées par les formateurs en e-learning.

Certains cours magistraux des UE contributives sont utilisés en web conférences avec l'université de Toulouse.

De plus, pour certaines UE, il est préconisé d'utiliser des MOCC et des SPOC. La plateforme régionale MOODLE permet également de proposer aux étudiants des séquences pédagogiques réalisées par les formateurs en e-learning.

A partir de septembre 2024, utilisation de SIMANGO, simulation numérique et serious game, afin de diversifier les méthodes d'enseignement en développant l'utilisation de l'outil numérique.

✓ L'évaluation

C'est avant tout un moyen pour l'apprenant de se situer dans ses apprentissages et représente donc une opportunité pour progresser. Elle favorise la remise en question. Plusieurs outils sont utilisés : l'auto-évaluation, l'évaluation formative, l'évaluation normative et l'évaluation sommative.

Les temps d'évaluation théoriques répondent aux obligations réglementaires. L'évaluation peut porter sur un travail individuel ou de groupe, écrit ou oral. Certaines situations d'évaluation peuvent être réalisées en ateliers de simulation. Les calendriers d'évaluation sont portés à la connaissance des apprenants et font office de convocation.

✓ Les ressources documentaires

L'institut est équipé d'un centre de documentation mis à disposition des apprenants et des formateurs. La documentaliste est une ressource incontournable pour les formateurs quant à la préparation des séquences pédagogiques (cours magistraux, TD, MFE, dossiers thématiques...) et quant à la veille documentaire, réglementaire et de la profession.

4. L'alternance des stages au service de la professionnalisation

Depuis la rentrée de septembre 2023, la coordination des stages est une mission identifiée, et est confiée à un formateur. Celui-ci a aussi des missions d'enseignements.

L'enjeu est d'ancrer, de manière plus marquée, l'institut dans son environnement professionnel, de renforcer le partenariat avec les employeurs du territoire, d'élaborer des parcours de stage personnalisés au profil de l'apprenant.

(Annexe I : Déroulé alternance 2024-2025)

Pour la formation en soins infirmiers :

- Le parcours de stage est construit de telle sorte que l'apprenant puisse rencontrer les quatre typologies obligatoires de soins : soins de courte durée, soins sur les lieux de vie, soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation, soins en psychiatrie et en santé mentale avant le S6-1.

Une attention particulière sera accordée au 1^{er} stage, au regard du risque d'interruption de formation.

- En troisième année : le choix de l'équipe pédagogique et de la direction est d'intégrer les lieux de vie, et notamment les EHPAD au stage du semestre 5.
Les deux stages du semestre 6 restent au choix de l'apprenant selon son projet professionnel et/ou ses besoins d'apprentissage. Le formateur profite du rendez-vous du suivi pédagogique du semestre 5 pour évoquer le choix des stages du semestre 6. Un partenariat privilégié est instauré avec le CH de Rodez et les établissements de la direction commune, pour les étudiants souhaitant y réaliser leur dernier stage.
Description du dispositif d'accompagnement en stage : *Annexe II : Les modalités d'accompagnement en stage par les formateurs.*

Pour la formation d'aide-soignant :

- Le parcours de stage comprend 4 périodes : A, B, C et D avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.
Il est adapté à chaque apprenant selon son parcours complet ou allégé.
Le stage d'intégration est laissé au choix de l'apprenant au regard de ses acquisitions et de son projet professionnel.

✓ La mobilité internationale ERASMUS

ERASMUS pour l'enseignement supérieur Europe : l'institut de formation de Rodez est membre du Consortium Erasmus+ Occitanie. L'IFSI-IFAS de Rodez est titulaire de la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur 2021-2027.

Mobilité Erasmus : période de stage valorisée par l'obtention d'un Europass mobilité et est planifiée sur le stage du semestre 6.1.

Mobilité étudiante internationale, sauf l'Europe et les DOM-TOM : afin de découvrir un nouveau pays, de s'enrichir d'une nouvelle culture. Elle participe à valoriser son Curriculum Vitae et son expérience professionnelle et permet de développer de nouvelles compétences. Elle est possible sur le stage 6-1.

✓ L'évaluation des stages

Le portfolio est l'outil clef du suivi de la progression de l'apprenant. Les apprenants l'utilisent avant, pendant et après le stage.

Le formateur référent de suivi pédagogique de l'étudiant prend connaissance des éléments portés sur le portfolio, de l'évaluation du tuteur, des éléments apportés par l'apprenant lors de l'entretien de suivi de stage et de l'avis du formateur référent de stage.

✓ Inscription de l'institut dans son environnement professionnel

Il s'agit principalement du travail de liens et de réseaux à entretenir avec les partenaires de stages : ouverture de terrains de stages, organisation de réunion, proximité avec les tuteurs...

En lien avec l'UE 5.7 S5 et S6 un travail d'élaboration est demandé aux apprenants concernant notamment l'écriture argumenté de leur projet professionnel permettant une meilleure inclusion dans l'environnement de travail.

Organisation annuellement d'un forum de l'emploi permettant un échange constructif entre les parties.

5. L'inter professionnalité

Afin « d'apporter du soin aux soins », l'équipe de l'IFMS développe dans différentes dimensions des travaux en inter-professionnalité.

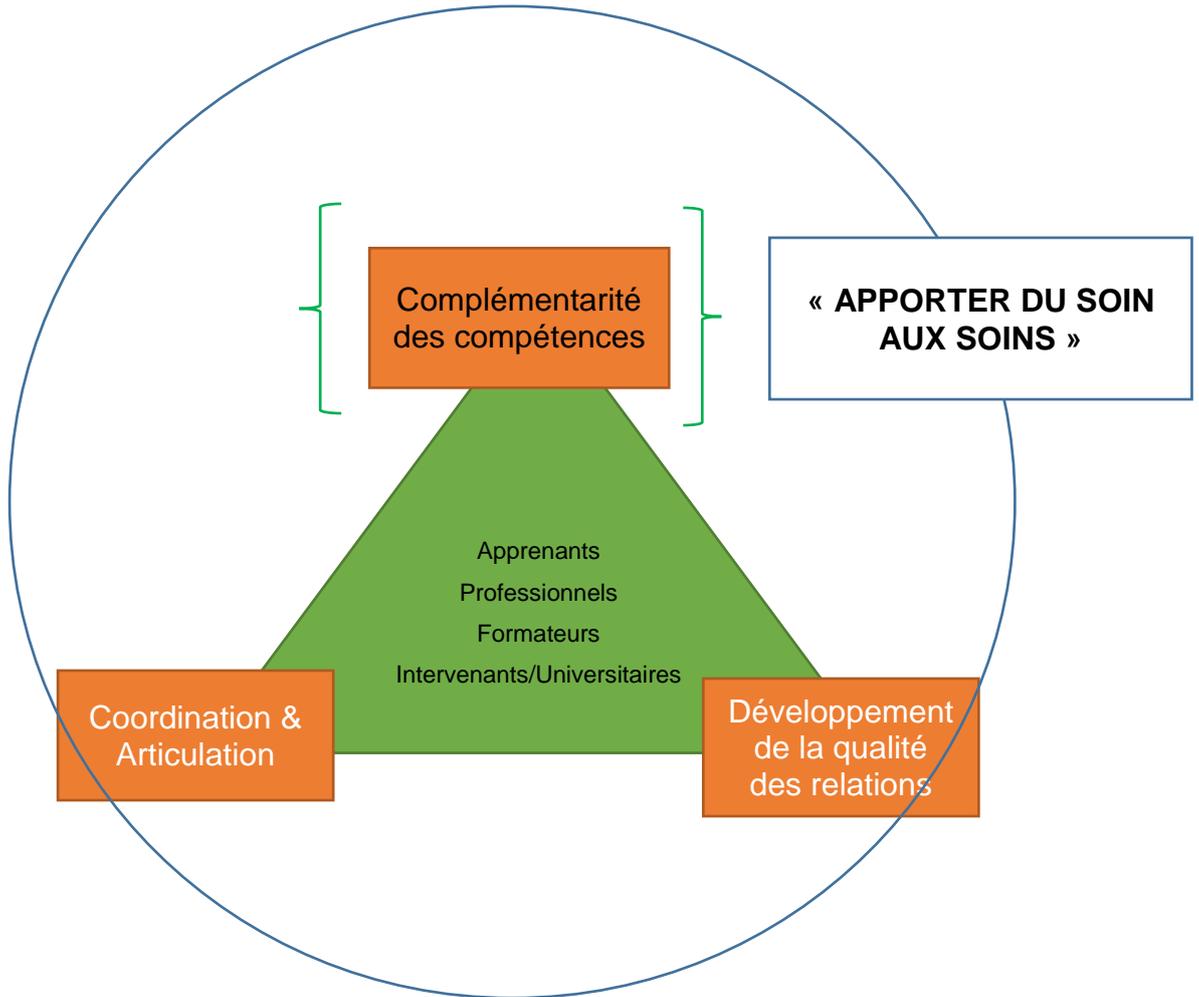
Dans la définition proposée par l'OMS, l'inter-professionnalité est un apprentissage et une activité qui se concrétisent lorsque des spécialistes issus d'au moins deux professions travaillent conjointement et apprennent les uns des autres au sens d'une collaboration effective ».

La construction de cette inter-professionnalité en formation s'appuie sur le développement du travail en interfiliarité des apprenants (EAS, ESI, EMK)

Dédier des temps à un enseignement interdisciplinaire participe d'une volonté institutionnelle pour les apprenants des différentes filières de formation en santé, de manière à se rapprocher de l'inter professionnalité.

Le dispositif de formation permet ainsi aux apprenants de parcours différents de se rencontrer et d'appréhender les champs professionnels de chaque filière afin de développer la culture de l'inter-professionnalité et du travail en équipe.

La déclinaison de l'inter professionnalité à l'IFMS de Rodez

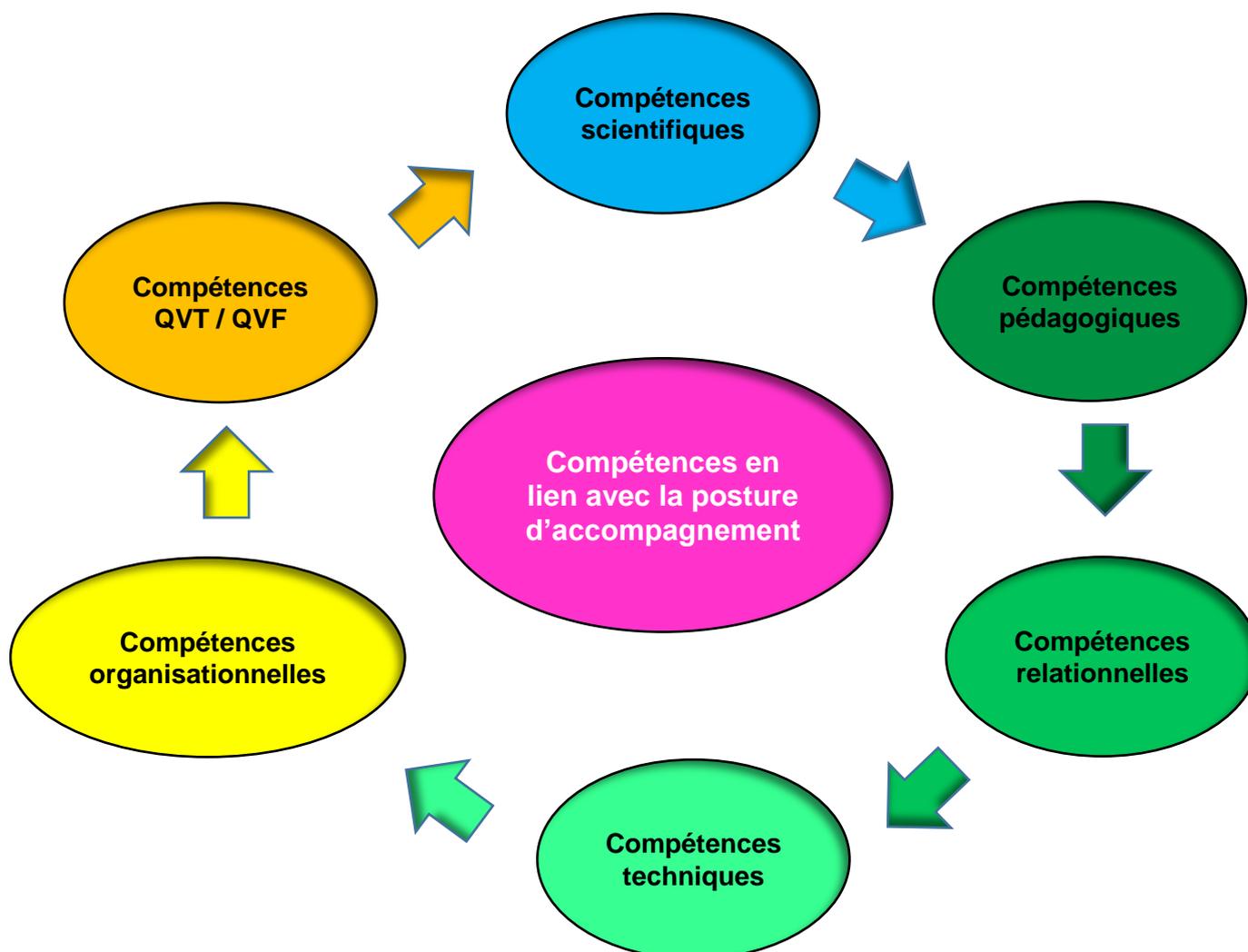


C. Le formateur

La mise en place de cette pédagogie place le formateur comme **facilitateur d'apprentissage**. C'est savoir faire progresser l'autre en lui permettant de prendre de plus en plus d'autonomie. Ce que les professionnels feront dans leur exercice professionnel, lors des actions éducatives auprès des malades ou des groupes. Cela suppose de renoncer à une culture soignante centrée sur le faire. C'est être dans le « faire-faire » en prenant de la distance, c'est écouter, regarder penser, faire et accepter les essais-erreurs.

Le formateur se questionne, est dynamique, attentif aux propositions des apprenants, tolère et promeut l'incertitude, a confiance en la capacité de l'apprenant à produire des savoirs.

Les compétences du formateur accompagnant un étudiant en soins infirmiers (Soyer et Tanda, 2020)



D. Les axes spécifiques du projet pédagogique

1. Bilan 2023-2024

Plusieurs axes de travail ont été développés :

L'enseignement du raisonnement clinique commun aux formations infirmière et aide-soignante s'appuyant sur une méthodologie commune intégrant le diagnostic de situation dans les trois dimensions bio-psycho-sociale. *Annexe V : Intégration des orientations nationales pour 2023-2024*

- L'enseignement clinique : avec une structuration autour de la progression, des attendus, des objectifs et des outils pour les deux formations infirmière et aide-soignante afin d'harmoniser les pratiques dans le suivi en stage des apprenants.
- L'organisation pédagogique de la formation en soins infirmiers afin de développer la transversalité sur les trois années de formation. Ce travail a porté sur la structuration des unités d'intégration à partir d'une formation d'équipe sur les unités d'intégration, afin de revisiter les contenus des UI, de les adapter aux évolutions et de développer le lien avec les UE et la transversalité.
- L'organisation pédagogique de la formation d'aide-soignante s'est articulée autour de la mise en œuvre d'ajustements concernant le déroulé de formation (dernière semaine formation à l'institut), la répartition des temps de stage pour le parcours SAPAT (7 semaines de stage fractionnées en 2 périodes sur le même lieu de stage), des modalités de certaines évaluations (Module 8 évaluation orale en stage) et pour le dispositif API confié à un prestataire extérieur.
- Inter professionnalité : en 2023-2024, les séquences d'enseignements communes entre filières d'apprenants ont été :
 - Séquences en interfiliarité EMK 4^{ème} année et élèves AS sur le port des charges et la manutention des patients (module 5).
 - Séquences en interfiliarité UE 2.6 « processus psychopathologiques » cours magistraux avec les EMK 3^{ème} année
 - Séquences en interfiliarité UE 4.8 « qualité des soins et évaluation des pratiques » S6 avec les EMK 1^{ère} année
 - Séquences en interfiliarité élèves AS et étudiants en soins infirmiers 2^{ème} année sur les processus dégénéraifs.
- Maintien d'un parcours spécifique Bac pro ASSP sur l'antenne de Villefranche de Rouergue d'octobre 2023 à mars 2024, afin d'assurer une formation plus concentrée et une diplomation plus précoce
- Simulation : élaboration d'un projet architectural, technique et pédagogique.

2. Projets 2024-2025

La directrice a défini des axes stratégiques de pilotage pour 2022/2026. La réflexion pédagogique s'inscrit pleinement dans cette démarche. Une feuille de route reprend les 4 axes retenus. *Annexe IV : AXES de travail pédagogiques en lien avec les axes stratégiques 2024/2025.*

- Ajustement de l'organisation pédagogique en alliant les expertises de chacun (référents d'UE) à un travail de coordination par année.
- Ajustement des projets des unités d'intégration afin d'optimiser la professionnalisation des apprenants.
- Répartition de groupes de formateurs sur les UE cœurs de métier socles : UE 3.1 3.2, UE 4.2, UE 4.4.
- Répartition des unités d'enseignement, en transversal sur les 3 années, en fonction de l'expertise et de la connaissance des formateurs.
- Détermination des coordonnateurs d'année qui assureront la transversalité en collaboration avec la coordinatrice pédagogique.
- Mise en place de la formation des étudiants en soins infirmiers à la prescription et à l'administration des vaccins (Arrêté du 8 août 2023).
- Mise en place des enseignements relatifs aux compétences numériques en santé.
- Mise en place de la formation continue concernant la mise à niveau des connaissances et des compétences des aides-soignants à partir d'avril 2024 : formation de 2 jours proposée 2 fois dans l'année : projet à faire valider par la conseillère pédagogique.
- Proposition des parcours de formation innovants avec la mise en place du dispositif de formation en apprentissage pour la 3^{ème} année et la formation AS à la rentrée 2024.

✓ **Inter professionnalité**

- IDE/AS : sur module 8 « entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés » et l'UE 2.10 « Infectiologie, Hygiène », sur le module 7 « accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs » et l'UE 3.5 « encadrement des professionnels » et sur le module 6 « relation et communication avec les personnes et leur entourage » et l'UE 4.7 Soins palliatifs.
- Maintien des séquences en interdisciplinarité déjà en place avec IFMK et IFMS.

✓ ***Innovations pédagogiques et numériques : la simulation en santé***

La simulation en santé est un axe fort du projet pédagogique. Par ailleurs, c'est un projet phare pour le CH de Rodez qui permettra des collaborations avec d'autres professionnels (IADE, IBODE, médecins).

Le laboratoire de simulation a été installé en janvier 2024.

7 formateurs ont suivi la formation spécifique dispensée par LAERDAL au mois de mars. 3 séquences de simulation ont pu être réalisées auprès des élèves AS et étudiants en soins infirmiers de 1^{ère} et 2^{ème} années.

L'objectif prochain est de développer cette pédagogie par la multiplication des scénarios proposés tout au long de la formation.

✓ ***Intégration des orientations nationales pour 2023-2024***

Le travail se poursuit au sein de l'institut en 2023/2024 et est détaillé en annexe.

Annexe V : Intégration des orientations nationales pour 2023-2024

Axe 4 : Le projet du système d'information et de communication

A. Communication interne

1. Pour les apprenants :

- Plusieurs panneaux d'affichage sont à leur disposition
- La plateforme MOODLE sert d'outil de communication
- Les représentants des promotions jouent un rôle prépondérant dans le lien des apprenants et des professionnels de l'institut au travers de leurs présences aux instances
- Les équipes pédagogiques et administratives restent très disponibles et à l'écoute
- Un livret d'accueil permet d'informer les apprenants

2. Pour les professionnels :

- Réunions pédagogiques, administratives et de services, planifiés sur l'année
- Liens avec le CH : réunions, travaux de groupe
- Journal interne du CH, Là Pour Vous (LPV), messagerie hôpital, réseaux sociaux du CH

B. Communication externe

- Le site internet de l'institut est adossé à celui du centre hospitalier de Rodez. Néanmoins, nous gagnerions à créer une page web dédiée à l'institut (Projet CH en cours).
- Plusieurs manifestations ont lieu afin de faire connaître l'institut et apporter des informations aux usagers :
 - Les journées portes ouvertes de l'Institut,
 - Plusieurs responsables d'Établissements de santé sanitaires ou médico sociaux viennent rencontrer les apprenants lors de la semaine de professionnalisation, avec la présentation des dispositifs et du contrat d'allocation d'étude, par exemple,
 - Participation aux forums dans les lycées, en ville et en Région,
 - Participation au salon TAF (Travail Avenir Formation) à Rodez organisé conjointement par la Région et France Travail,
 - La nuit de l'orientation organisée par la CCI de l'Aveyron.

Axe 5 : Le projet qualité

A. La démarche qualité

Notre politique s'articule autour de trois axes essentiels :

- **Amélioration continue de la qualité de nos prestations et de nos pratiques**
- Le **développement de notre « écoute client »**, tant au niveau des apprenants, que de nos partenaires : financeurs, employeurs et professionnels
- **Prévention et gestion des risques en lien avec nos activités**

La certification QUALIOPi a été obtenue le 4 juillet 2022.

Un audit de certification a eu lieu du 18 au 20 novembre 2024 conjointement avec le service de la formation continue du Centre Hospitalier de Rodez (actuellement en attente du rapport d'audit).

Le référentiel QUALIOPi, au travers des 7 critères et les 32 indicateurs ont été explorés de manière approfondie.

Sommaire

Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus 7

1. Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.
2. Le prestataire diffuse des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis.
3. Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés.

Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations 10

4. Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).
5. Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.
6. Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.
7. Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée.
8. Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.

Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre..... 15

9. Le prestataire informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation.
10. Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.
11. Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.
12. Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.
13. Pour les formations en alternance, le prestataire, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions confiées, à court, moyen et long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisés en centre de formation et en entreprise.
14. Le prestataire met en œuvre un accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à l'exercice de la citoyenneté.
15. Le prestataire informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés ainsi que des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel.
16. Lorsque le prestataire met en œuvre des formations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.

Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre 23

17. Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).
18. Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...).
19. Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.
20. Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.

Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations... ..

21. Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.
22. Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.

Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel 25

23. Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.
24. Le prestataire réalise une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention et en exploite les enseignements.
25. Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.
26. Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.
27. Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.
28. Lorsque les prestations dispensées au bénéficiaire comprennent des périodes de formation en situation de travail, le prestataire mobilise son réseau de partenaires socio-économiques pour coconstruire l'ingénierie de formation et favoriser l'accueil en entreprise.
29. Le prestataire développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences.

Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.. .. 26

30. Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprise concernées.
31. Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.
32. Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.

Glossaire 39

Annexe..... 41

Concernant la formation continue, ce travail a été mené en concertation avec le service formation continue du CH de Rodez.

B. La qualité de vie en formation

L'apprenant est au centre des préoccupations des professionnels de l'institut de Rodez, les valeurs telles que la bienveillance, l'accompagnement et l'accueil, les animent dans leur quotidien.

L'environnement est propice au travail et à la sérénité. Que cela soit en termes de locaux et d'équipements qui sont récents et agréables, qu'en termes de qualité de vie en Aveyron et dans la ville de Rodez. Les loyers restent accessibles, néanmoins un certain nombre de nos étudiants travaillent car leurs parents ne peuvent assumer les frais liés à leurs études. Nous contactons en début d'année France Travail et la CAF de manière à ce qu'ils viennent faire des informations sur leurs droits en tant qu'étudiants.

Tout est mis en œuvre pour faciliter et rendre agréable la vie à l'institut de formation : salle de pause, tables de pique-nique, abri vélo, self du centre hospitalier à proximité avec des repas à prix modérés, actions de prévention (CeGIDD, Maison des adolescents, prévention SIDA...), semaine de l'étudiant organisée par Rodez Agglo, moments de convivialité institutionnels lors des Vœux en présence des apprenants, de la direction du CH et des différents partenaires, repas de fin de formation entre promotions, Gala de fin d'année organisé par le BDE.

Par ailleurs, nous allions intérêts pédagogiques et professionnels : par exemple les étudiants de 2^{ème} année participent chaque année à l'encadrement du CROSS UNSS départemental avec le SDIS, ou encore les étudiants sont associés par les structures de stage pour le déroulement des exercices de Plan NOVI.

La particularité des stages sur l'Aveyron est qu'au regard de l'éloignement de certaines structures, les apprenants peuvent faire 50 km aller pour se rendre sur le lieu de stage. C'est une problématique à considérer car cela entraîne une fatigue pour les étudiants et c'est accidentogène. Ainsi, des locations immobilières sont proposées aux étudiants sur certains lieux de stage éloignés. L'objectif est de pouvoir loger tous les étudiants qui font plus de 50km aller par jour.

Sur le plan pédagogique, les primo-entrants bénéficient d'un accueil personnalisé par les formateurs de manière à créer du lien, mettre en confiance et présenter les attendus en termes de formation. Tout au long de la formation, des suivis pédagogiques sont assurés. Les formateurs réalisent deux encadrements par stage. L'interfiliarité et l'interprofessionnalité font partie intégrante du projet d'institut et se déclinent au travers de différents temps formels et informels. Une journée d'intégration est organisée durant le mois de septembre. Elle réunit les primo-entrants autour d'un projet pédagogique intégratif.

Depuis 2023, les étudiants de 2^{ème} année organisent le tutorat entre pairs, à destination des 1^{ère} années.

Conclusion

L'institut de formation du CH de Rodez est reconnu sur le territoire et certifié, chaque année, 120 apprenants.

Outre les partenaires spécifiques au domaine de la formation, le réseau professionnel revêt une importance certaine à la fois pour améliorer l'offre de stages mais également en termes d'employabilité des nouveaux diplômés.

Le projet d'institut de l'IFMS de Rodez se veut dynamique et transparent. Il est actualisé chaque année et porté à la connaissance du public.

Le projet 2024-2025 s'articule autour de l'innovation pédagogique et de la professionnalisation avec la mise en œuvre de la simulation en santé.

Bibliographie

- Houssaye, J. (2015). *Le triangle pédagogique : les différentes facettes de la pédagogie*. ESF Editeur.
- Jonnaert, P. (2002). *Compétences et socioconstructivisme : un cadre théorique*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Mayeroff, M. (1971). *On caring*. William Morrow Paperbacks.
- Michaud, L. (2018, Janvier). Les notions de prendre soin, care et caring sont-elles interchangeables ? *Perspective soignante*, pp. 21-41.
- Molinier, P. (2013). *Le travail du Care*. Paris: La Dispute.
- Mozziconacci, V. (2016). Théories féministes de l'éducation : où est le care ? . *Education et socialisation*.
- Nodding, N. (2005). *Caring in education*. Consulté le 2018, sur Noddings, N. (2005). 'Caring in education', the encyclopedia of informal education: <http://infed.org/mobi/caring-in-education/>
- Paperman, P. (2010, Février). Ethique du care, un changement de regard sur la vulnérabilité. *Gérontologie et société*, pp. 51-61.
- Paul, M. (2002). L'accompagnement : une nébuleuse. *Education permanente*, pp. 146-159.
- Perrenoud, P. (2000, Mai). L'autonomie au travail : déviance déloyale, initiative vertueuse ou nouvelle norme ? *Cahiers Pédagogiques*, p. 15.

Annexe II : Les modalités d'accompagnement en stage par les formateurs

L'encadrement des apprenants en stage est assuré par un formateur référent des lieux de stages intra et extra hospitaliers. Il est l'interlocuteur privilégié du terrain de stage, il présente son lieu de stage aux apprenants, assure le suivi des apprenants en stage, rencontre et informe les équipes.

L'accompagnement des apprenants débute en amont des stages :

- Une présentation des lieux de stage et de leurs spécificités est proposée par l'ensemble des formateurs référents durant toute la formation. Les apprenants de 1^{ère} année en soins infirmiers et les élèves aides-soignants bénéficient d'une préparation spécifique lors de la première mise en stage (présentation du port Folio, élaboration d'objectifs, réponses aux questions ou interrogations des apprenants).
- Les objectifs institutionnels spécifiques de l'IFMS sont présentés en vue des travaux à réaliser en stage.

L'accompagnement de l'apprenant se poursuit durant le stage :

- Chaque apprenant bénéficie d'un ou plusieurs accompagnements individualisés (1 visite toutes les 5 semaines de stage). Ces rencontres visent à l'aider à mobiliser et mettre en lien ses connaissances, à s'autoévaluer, vérifier ses acquisitions en regard des critères et indicateurs des compétences, ses acquisitions gestuelles et techniques, son raisonnement clinique, ses capacités à s'organiser, à transmettre des informations orales et écrites, à prendre des décisions.
- Lors de ces rencontres, le formateur référent croise son regard avec celui des professionnels de terrain et de l'apprenant afin que celui-ci réajuste ses pratiques, ses objectifs, et progresse dans sa professionnalisation.

L'accompagnement des apprenants continue après la fin du stage :

Les formateurs référents pédagogiques :

- Reçoivent les apprenants à chaque retour de stage et après la CACE du semestre. Ces rencontres permettent de faire le point sur le vécu du stage, sur sa progression tant théorique que pratique, sur d'éventuelles difficultés qui nécessiteraient un accompagnement personnalisé.
- Une analyse de pratique, ou de situations professionnelles individuelle et/ou collective est travaillée.

Préambule :

La démarche clinique est réalisée à partir :

- de l'entretien clinique avec le patient et son entourage, personne de confiance
- de l'observation de la personne soignée
- des informations données par l'équipe soignante, le dossier de soins, les différents documents à disposition dans le service
- des connaissances personnelles de l'élève/étudiant et de ses recherches (pratiques et théoriques)

La présentation de la personne et de ses problèmes de santé est à adapter selon la nature du lieu (exemple : EHPAD différent de Court Séjour, ...) et le niveau de formation de l'étudiant/élève.

L'ensemble du jugement clinique est le plus souvent implicite chez le professionnel de santé mais doit être rédigé par l'étudiant/élève pour le rendre explicite.

1^{ère} étape : Du recueil de données à la formulation des problèmes de santé de la personne → Compétence 1 (IDE et AS)

I. Présentation de la personne suite au recueil de données

A / Données administratives :

Etat civil (Nom, prénom, âge)

Date et motif d'entrée, mode d'admission

B/ Caractéristiques et habitudes de vie de la personne avant l'apparition du problème de santé

1. Sociales

Situation familiale

- Situation matrimoniale, enfants, liens familiaux, interactions familiales, soutien (personnes ressources)
- Personne de confiance désignée ou non
- Directives anticipées
- Personne à prévenir

Situation socio-professionnelle :

- Lieu d'habitation
- Prise en charge médicale : assurance maladie, mutuelle, ALD, PUMA, ...
- Ressources humaines (aide à domicile...)
- Environnement économique, prestations sociales (APA, AAH, ...), ...
- Mesure de protection juridique : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice
- Situation socio-professionnelle (travail, chômage, retraite, engagements associatifs, ...)

2. Physiques / Biologiques : poids, taille, IMC, capacités physiques, ressources, appareillage, dispositifs médicaux, ...

3. Psychologiques : capacités cognitives, ressources, capacités à agir sur son environnement, humeur, capacité à communiquer et à recevoir de l'information, ...

C/ Présentation des problèmes de santé.

1. Antécédents personnels et familiaux, allergies, vaccinations

Antécédents/Hospitalisations précédentes (dates)	+/- thérapeutiques reliées à l'antécédent	Etat clinique et paraclinique à ce jour

2. Histoire du (des) problème(s) de santé actuel(s) :

Cette histoire peut être structurée, selon la nature de la situation de la personne, de façon chronologique ou par thématiques (fonctions, systèmes, ...). Elle comprend les manifestations cliniques, les faits marquants du parcours de soins, l'évolution de la situation jusqu'à l'évaluation à ce jour.

II. Diagnostic de situation

- Analyse argumentée qui permet l'identification des problèmes et des risques inhérents à la situation de la personne.
- Elle s'appuie sur la mise en lien des connaissances, acquises et/ou recherchées, aux données recueillies.
- Elle se construit en mesurant l'écart entre la situation antérieure du patient et la situation actuelle.
- Elle est structurée en 3 dimensions : physique, psychologique et sociale.
- Les problèmes et risques identifiés sont qualifiés (majeur, modéré, mineur, ...) dans le but de déterminer leur ordre de priorité. Certains de ces problèmes /risques peuvent être associés (diagnostics associés) suivant le niveau d'études des étudiants/élèves.

Précision pour les étudiants en soins infirmiers (et pas pour les élèves AS) :

	Problèmes réels	Problèmes potentiels (risques)
Médicaux	<ul style="list-style-type: none">• Problèmes médicaux : ils relèvent d'un diagnostic médical posé et validé par le médecin. L'IDE collabore à la pose de ce diagnostic (compétence 4)	<ul style="list-style-type: none">• Risques médicaux
Infirmiers	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostics infirmiers :<ul style="list-style-type: none">○ Réactions humaines physiques○ Réactions humaines psychologiques et sociales	<ul style="list-style-type: none">• Diagnostics infirmiers potentiels

2^{ème} étape : LE PROJET DE SOINS : une réponse négociée, interdisciplinaire et programmée dans le temps → Compétence 1 (AS) et compétence 2 (IDE)

Deux phases :

- Projet de soins du jour
- Devenir (Projet de soins à venir)

1. Projet de soins du jour (sur 24 heures)

Problèmes de santé	Objectifs (pour les seuls ESI)	Actions	Critères d'évaluation
Infirmiers et/ou médicaux, réels / potentiels (risques) par ordre de priorisation Rappel : Les diagnostics infirmiers sont à poser dans le cadre du rôle propre de l'infirmière et sont à formuler en PES ou PE. Diagnostics infirmiers : Problème (P) Lié à (Etiologies) (E) Se manifestant par (signes) (S)	Ils précisent les résultats attendus Dans le cadre des diagnostics IDE, ils peuvent être définis en fonction des capacités de la personne	<ul style="list-style-type: none"> • du rôle prescrit (pour les IDE) • du rôle propre • du rôle en collaboration interdisciplinaire 	Efficacité / inefficacité Indicateurs de surveillance des actions (Bénéfice / risque) Satisfaction de la personne (qualité de vie) Proposition de réajustements si besoin A noter en fin de poste ou en fonction de la réalisation des soins

Ce projet de soins aboutit à la **planification des soins (sur le poste de travail)**.

2. Devenir : Projet de soins à venir visant à assurer la continuité des soins.

- Court terme
- Moyen terme
- Long terme
- Peuvent être formulés en termes d'objectifs ou d'actions, centrés sur le patient

Annexe IV : AXES de travail pédagogiques en lien avec les axes stratégiques 2024/2025

THEMATIQUES	OBJECTIFS/ACTIONS	Responsables de l'action	2024	2025
<p>1. Réingénierie de la formation d'aide-soignant et renforcer l'attractivité de la formation et au métier d'aide-soignant</p>	<p><u>1.1 Interprofessionalité et interfiliarité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la formation IFMK - avec la formation en soins infirmiers : Hygiène, tutorat et raisonnement clinique <p><u>1.2 Démarche qualité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place les recommandations suite à l'audit QUALIOPI, concernant les supports de cours. - Actualisation des maquettes pédagogiques - Actualisation des documents qualité en vue de l'audit de certification en 2024/2025 <p><u>1.3 Développement de la formation continue sur la mise à niveau des actes aide-soignant</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer les supports pédagogiques, la plaquette de présentation de la formation, organiser les séquences. - Poursuivre la formation et ajuster les contenus 		<p style="text-align: center;">x</p> <p style="text-align: center;">x</p> <p style="text-align: center;">x</p> <p style="text-align: center;">x</p>	<p style="text-align: center;">x</p> <p style="text-align: center;">x</p> <p style="text-align: center;">x</p>

<p>2. La formation en soins infirmiers</p>	<p>2.1 Optimiser l'ingénierie pédagogique en travaillant les UI - Formation_d'équipe FORMACTION PARTENAIRE « Structurer les UI des connaissances et les UE » : 2 jours en intra</p> <p>2.2 Développer le dispositif d'accompagnement des apprenants au regard de la population accueillie : - Développement des suivis pédagogiques - Travail co-construit (formateurs/apprenants) sur les objectifs théoriques et pratiques - Mise en œuvre des contrats d'apprentissage - Temps dédié sur les réunions pédagogiques</p>			
<p>3. Innovations pédagogiques et numériques</p>	<p>3.1 Laboratoire de simulation : - Finalisation de la formation - Projet pédagogique - Développement des scénarios et des séquences pédagogiques</p> <p>3.2 Formation des professionnels : Former 7 formateurs</p>	<p>CE CH RODEZ Groupe formateurs</p>	<p>01/2024</p> <p>x</p>	<p>x x x x</p>

<p>4. Inscription de l'institut dans son environnement professionnel</p>	<p>4.1 <u>Partenariat des stages</u> - Créer de nouveaux partenariats de stage - Rencontre annuelle avec les principaux partenaires et plus si besoin - Temps d'échanges et de rencontres 1 fois/an - Qualité : procédures, questionnaires de satisfaction, livrets d'accueil</p> <p>4.2 <u>Organisation du séminaire de professionnalisation / Participation à des conférences</u> - Etudiants de 3^{ème} année et Elèves AS - Auteur, Conférence grand âge....</p> <p>4.3 <u>Stratégie Effectifs/parcours de formation :</u> - Mise en place de l'apprentissage IFAS parcours partiels - Mise en place de l'apprentissage en IFSI 3^{ème} année</p>	<p>MCC</p> <p>Formateurs référents de stages</p> <p>CG/Formateurs AS</p>	<p>X</p> <p>09/2024</p>	<p>X</p>
<p>5. QUALIOPI</p>	<p>5.1 <u>Organiser l'audit de certification</u></p>	<p>Groupe Qualiopi</p>	<p>11/2024</p>	

Annexe V : Intégration des orientations nationales pour 2023-2024

1 : virage numérique	<p>Word, Excel, Power Point : accompagnement dans le cadre API pour les EAS, et dans le cadre de l'UE 6.1 et de l'UE 3.4 S6 pour les ESI.</p> <p>DPI : dans le cadre des UE 3.1 « Raisonement clinique » et 3.2 « Projet de soins » en lien avec le raisonnement clinique.</p> <p>Installation du laboratoire de simulation</p> <p>Plan numérique à mettre en œuvre pour la rentrée 2024</p>
2 : virage préventif	<p>Stage de service sanitaire en semestre 4 en lien avec les UE 4.6 « soins éducatifs et préventifs » S3 et S4. : la nutrition, l'activité physique, les addictions, l'hygiène bucco-dentaire, les troubles du sommeil...</p> <p>Intervention du CeGIDD Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic dans le cadre de l'UE 2.5 « processus infectieux »</p>
3 : démarche qualité	<p>Démarche qualité en place portée par le COPIL qualité</p> <p>Certification QUALIOPi en juin 2023.</p>
4 : virage inclusif : handicaps	<p>Référent handicap nommé sur site + lien référent handicap du CH.</p> <p>Locaux adaptés pour recevoir des personnes en situation de handicap.</p> <p>Mise en place des différents dispositifs d'accompagnement (tiers temps, matériel pour malentendant...).</p> <p>UE 2.3 « santé, maladie, handicap » S2 : approche théorique, réglementaire et pratique des différents handicaps. Présentation d'une association.</p>
5 : violences intra familiales	<p>Formation AS : abordée Bloc 1 Module 2 « repérage et prévention des situations à risque » intervention du CIDFF (Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles) + travail à partir d'articles</p> <p>Formation IDE : en Semestre 3 intervention du CIDFF en lien UE 1.2 « santé publique » sur la thématique des violences à caractère sexuel et sexiste.</p>
6 : santé et environnement	<p>Dans le cadre des enseignements : sensibilisation des apprenants à l'environnement et à la santé.</p> <p>UE 2.10 « infectiologie hygiène » : tri des déchets</p> <p>UE 4.5 « gestion des risques » : perturbateurs endocriniens</p>

**7 : parcours de santé :
virage ambulatoire**

UE 4.4 S5 : « thérapeutiques et contribution au diagnostic médical » présentation du dispositif RAC
UE 4.7 S5 « soins palliatifs » : présentation des réseaux de soins palliatifs

**8 : QVT et risques
psychosociaux**

Pour les apprenants :

- Présence d'organismes pour les renseigner sur les aides (CAF, Pôle emploi), des associations également (Maison des ados), orientation vers une assistante sociale et présentation du dispositif de santé universitaire SIMPPS
- Logements disponibles pour certains lieux de stages,
- Repas gratuits fournis par le CH.